



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 09 novembre 2017**

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des communes.

**Présents** : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, PRUDENT Valérie, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie, GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, MAGNIN Rémi, MILLON Francis, PELISSON Yves.

**Absents excusés** : ZADJIAN Eric (procuration donnée à Nelly NOEL), BOUTARIN Chantal, BOUVET Didier (procuration donnée à Carole BUCZ), GOUTELLE Stéphane (procuration donnée à Christophe BOUDET), MEYNET Lucien, SOCHAN Fabienne.

**Absents** : BERTO Laëtitia, DELERUE Nathalie, FAVIER Benoît, PERRET Gilles.

Mme Marie-Pierre Bozon est nommée secrétaire de séance.

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 12 octobre 2017**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**II - DELIBERATIONS**

Le conseil municipal a approuvé 08 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

**Travaux de sécurisation du maillage AEP réseaux des Salles et Pouilly - demande de subvention au conseil départemental (programmation 2018)**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser les travaux de sécurisation du maillage d'alimentation en eau potable du territoire et notamment entre les réseaux des Salles et de Pouilly. Cette volonté découle principalement du résultat du schéma directeur d'alimentation en eau potable récemment réalisé et de l'opportunité de mener ces travaux conjointement à l'opération de construction de la déchetterie intercommunale sur Saint-Jeoire.

Mme le Maire informe les élus de l'opportunité de demander une subvention au Conseil Départemental pour ces travaux au titre du programme 2018.

Vu la décision de la commune de lancer les travaux de sécurisation du maillage d'alimentation en eau potable de Saint-Jeoire entre les réseaux des Salles et de Pouilly ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au Conseil Départemental au titre de la programmation de l'exercice 2018 pour les travaux précités.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de cette opération pour laquelle la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité (16 voix) :

⇒ décide de lancer le projet de sécurisation du maillage AEP des réseaux des Salles et de Pouilly, dont le montant estimatif global s'élève à 100 380 € HT (travaux d'un montant estimatif prévisionnel provisoire global de 90 300 HT et 10 080 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre) ;

⇒ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la programmation 2018 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de l'agence de l'eau,

⇒ donne mandat au Département pour percevoir les aides allouées par l'agence de l'eau afin de les reverser à la commune de Saint-Jeoire.

#### **Travaux de mise en conformité du périmètre de captage d'eau des Salles - demande de subvention au conseil départemental (programmation 2018)**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser les travaux de mise en conformité du périmètre de captage d'eau potable des Salles (déboisement et broyage des végétaux, pose d'une clôture) conformément à l'article L 1321-2 du code de la santé publique. Cette volonté découle principalement des obligations réglementaires en la matière (notamment sanitaires) et du résultat du schéma directeur d'alimentation en eau potable récemment réalisé.

Mme le Maire informe les élus de l'opportunité de demander une subvention au Conseil Départemental pour ces travaux au titre du programme 2018.

Vu la décision de la commune de lancer les travaux de mise en conformité du périmètre de captage d'eau des Salles ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au Conseil Départemental au titre de la programmation de l'exercice 2018 pour les travaux précités.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de cette opération pour laquelle la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité (16 voix) :

⇒ décide de lancer le projet de mise en conformité du périmètre de captage d'eau des Salles, dont le montant estimatif global s'élève à 39 675.72 € HT ;

⇒ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la programmation 2018 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de l'agence de l'eau,

⇒ donne mandat au Département pour percevoir les aides allouées par l'agence de l'eau afin de les reverser à la commune de Saint-Jeoire.

### **SIVOM de Cluses - avis de la commune sur le retrait de communes**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal du contenu de la délibération du SIVOM de Cluses du 22 juin 2017 acceptant le retrait des communes d'Arache-la-Frasse, Chatillon-sur-Cluses, le Reposoir, Magland, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses et Saint-Sigismond du syndicat. Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix) :

⇒ prend acte du retrait des communes précitées du SIVOM de Cluses.

### **SIVOM de Cluses - avis de la commune sur la modification des statuts**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal du contenu de la délibération du SIVOM de Cluses du 22 juin 2017 approuvant le projet des statuts modifiés du syndicat afin notamment de prendre acte du retrait des 7 communes précitées, de retirer des statuts la compétence affaires scolaires et de substituer la CC4R au SIVOM de Cluses et à la commune de Saint-Jeoire pour les compétences incinération et tri sélectif.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix) :

⇒ prend acte des modifications des statuts du SIVOM de Cluses.

### **Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications du hameau de Montrenaz**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal du contenu de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications menés par le SYANE au hameau de Montrenaz. Cette convention traite notamment des modalités administratives et financières de ce projet (en proposant en annexe un plan de financement de l'opération).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix) :

⇒ autorise Mme le Maire à signer la présente convention.

### **Travaux de réseaux secs de Pouilly avec le SYANE - désignation des membres de la CAO du groupement de commandes**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le contenu de la délibération n°049-2017 du 04 mai 2017 portant sur la convention constitutive du groupement de commandes SYANE - commune de Saint-Jeoire pour les travaux d'assainissement de Pouilly expose au conseil municipal. Cette convention désigne la commune comme coordinateur du groupement de commandes. Elle précise également que la commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un ou plusieurs représentants de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

Mme le Maire informe les élus que le SYANE a désigné un membre titulaire et un suppléant à cette commission. Elle propose au conseil municipal d'en faire de même.

Vu l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 1414-3 du code général des collectivités territoriales qui précise notamment que dans le cadre d'un groupement de commandes la CAO de cette entité comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement (pour chaque membre titulaire peut être également prévu un suppléant) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix) :

☞ désigne Mme Nelly Noel en tant que titulaire et président de cette commission et M. Frédéric Girard en qualité de suppléant.

### **Autorisation de la signature du PV de mise à disposition des biens et financements afférents au transfert de compétence ZAE (la Géode pour Saint-Jeoire) à la CC4R**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la loi NOTRe a renforcé la compétence obligatoire des communautés de communes en matière de développement économique en supprimant l'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 toutes les ZAE communales existantes sur le territoire relèvent de plein droit de la seule compétence de la communauté de communes des 4 rivières. La CC4R est désormais seule compétente pour créer, aménager, entretenir et gérer de plein droit les ZAE industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques...en lieu et place des communes.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert. Le CGCT fixe également les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences, notamment l'établissement d'un procès-verbal contradictoire entre la commune et la communauté de communes.

Afin d'être en conformité avec ces dispositions, et de faciliter la gestion quotidienne du service, il est nécessaire de régulariser l'ensemble des éléments (biens et financements) mis à disposition pour la compétence développement économique et plus particulièrement la gestion et l'entretien des ZAE. Le conseil communautaire a délibéré en ce sens le 16 octobre 2017. Mme le Maire présente aux membres du conseil le PV de mise à disposition des biens immeubles et des financements affectés à la compétence développement économique - gestion des ZAE exercée par la CC4R.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix) :

☞ autorise Mme le Maire à signer le procès-verbal de transfert des biens et financements affectés à la compétence développement économique - gestion des ZAE exercée par la CC4R.

## Budget de la commune - décision modificative 1 - recette nouvelle

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à la dissolution du syndicat intercommunal pour l'implantation de réémetteurs de télé du 26 juin 2017, un résultat supplémentaire de 1311.17 € est venu abonder le budget principal 2017 de la commune de Saint-Jeoire. Cet excédent doit être pris en compte pour l'affectation du résultat 2016 en 2017.

Par conséquent, le résultat 2016 de fonctionnement reporté qui s'élevait à 1 226 461.38 € passe à 1 227 772.55 € suite à l'intégration du résultat supplémentaire de 1 311.17 €.

Les nouvelles inscriptions budgétaires - décision modificative n°1 sont les suivantes :

- recette nouvelle : compte 002 résultat reporté de 2016 : + 1 311.17 €,
- dépense nouvelle : compte 62878 - à d'autres organismes : + 1 311.17 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix) :

⇒ adopte la présente décision modificative n°1.

### III- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**Arrivée de la coordinatrice :** M. Boudet informe les membres du conseil municipal de l'arrivée cette semaine d'Amandine Crouillebois qui occupera le poste de coordinatrice à la mairie de Saint-Jeoire, en remplacement de Jordi Bonnet. Tous les élus lui souhaitent la bienvenue. M. Chatel en profite pour remercier Sébastien du travail accompli ces deux derniers mois en l'absence de coordinateur.

### IV- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

Mme le Maire, en l'absence de M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

**Cimetière :** la deuxième tranche des travaux se poursuit dans les délais prévus et se terminera mi-décembre 2017. L'accès au cimetière pour la Toussaint s'est bien déroulé.

**Travaux d'enfouissement des réseaux secs de Montrenaz :** ces travaux se sont interrompus pendant 3 semaines, l'entreprise SPIE ayant en effet du partir en urgence terminer un autre chantier sur le bassin annemassien. La société est de nouveau de retour depuis le début de semaine et devrait tenir le délai initial annoncé.

### V- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**OMA :** l'assemblée générale aura lieu le 17 novembre prochain à 19h00 à la salle des fêtes.

**Marché de Noël :** il se déroulera cette année les 16 et 17 décembre 2017 autour de la mairie, 11 chalets seront présents en plus de petits chapiteaux, l'harmonie municipale animera cet espace le dimanche midi.

## VI - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

**Chasse** : petit retour sur cette sortie du 15 octobre dernier, Mme Prudent souhaite remercier les chasseurs et le président de l'ACCA de Saint-Jeoire pour l'excellent accueil réservé aux personnes présentes ce jour-là.

**Rénovation énergétique de l'école** : le 26 octobre 2017 les élus ont rencontré le cabinet Architecture Concept de Douvaine en charge de cette étude afin de faire le point. Il en ressort la nécessité pour la commune d'établir un programme de travaux exhaustif et précis, sans se limiter forcément à ces travaux.

**Fleurissement** : la commune va offrir 6 paniers garnis pour remercier des personnes ayant arrosé cette année les plantations communales installées dans les hameaux.

**Utilisation des pesticides** : Mme Prudent informe les élus de la dernière réunion sur le zéro pesticide à laquelle elle a assisté, il faudra travailler dessus.

## VII- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part des informations suivantes :

**Les Brasses** : un projet d'aménagement d'un tapis neige à chaîne d'or devrait voir le jour au printemps prochain, les élus de Saint-Jeoire ayant demandé à ce qu'une demande d'autorisation d'urbanisme soit déposée. La prévente des forfaits de ski de fond est déjà lancée, il en sera de même le 15 novembre prochain pour les forfaits ski de piste.

**Fête de la Sainte-Barbe** : elle se déroulera le 02 décembre prochain dès 18h00 au gymnase de Saint-Jeoire.

## VIII - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**Conseil des seniors**: les membres du CMS remercient chaleureusement la commune pour le voyage autour du Mont-Blanc qui s'est parfaitement déroulé le 02 octobre dernier. Dernier conseil de l'année le 27 novembre avec un goûter et le pot de l'amitié offert par la commune.

**Colis de Noël** : 120 colis seront distribués cette année, la commande a été passée auprès d'Intermarché et du Vival de Saint-Jeoire.

**Places de crèche** : M. Chatel informe les élus de la tenue récente de la commission d'attribution des places de crèche sur le territoire, menée en toute transparence et selon des critères précis. Il y aura 2 fois par an un conseil spécifique à chaque crèche.

## IX - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**Urbanisme** : point sur les dossiers depuis le dernier conseil municipal : 1 permis a été accordé, de même que 7 déclarations préalables. Un PV d'infraction au code de l'urbanisme a été dressé, un arrêté interruptif de travaux pris également.

**DIA** : Mme le Maire souhaite présenter à chaque conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner adressées à la commune afin que les élus fassent part de leurs éventuelles remarques ou idées dans l'hypothèse d'un intérêt pour la collectivité à se porter acquéreur du bien concerné.

## X - QUESTIONS DIVERSES

**Prochain CM** : il aura lieu jeudi 07 décembre 2017 à 19h30.

**Projet de salle multifonctionnelle** : au vu du planning très chargé ces prochaines semaines les élus souhaitent que le CAUE les recontacte début 2018 pour reprendre le travail entrepris ces derniers mois avec le cabinet.

**Publicité sur la commune** : les élus échangent sur les publicités et la communication des événements sur le territoire. Il conviendra d'y réfléchir afin de voir s'il convient de règlementer la publicité sur Saint-Jeoire ou d'implanter des supports de communication efficaces.

## TOUR DE TABLE

**A. BRISSAUD** : informe le conseil de l'avancée du bulletin municipal et rappelle aux élus l'importance de déposer des photos des manifestations 2017 sur le serveur en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h30.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL



